



Colmar, le 10 mars 2020 à 21h00



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Coronavirus COVID-19 Point de situation dans le Haut-Rhin

Les services de l'État du Haut-Rhin sont toujours entièrement mobilisés dans la gestion de la crise du Coronavirus.

Le préfet du Haut-Rhin a, de nouveau, réuni ce mardi soir, le centre opérationnel départemental élargi composé des services de l'agence régionale de santé, de l'éducation nationale, de la région, du département, des principales communes, de l'association des maires, du service départemental d'incendie et de secours et des forces de sécurité (police et gendarmerie).

Ces échanges permettent de faire le point sur la situation et de veiller à l'application des mesures et consignes gouvernementales à l'échelon du département.

### **Evolution du nombre de cas confirmés**

Le Haut-Rhin est toujours au stade 2 renforcé.

Mardi 10 mars 2020 à 20h00, 260 cas confirmés et 3 décès ont été recensés dans le Haut-Rhin par les services de l'agence régionale de santé.

Ce chiffre témoigne d'une progression de 67 cas par rapport à hier.

Une troisième personne est décédée aujourd'hui : un homme âgé de 64 ans.

Le nombre de cas reste très évolutif.

Le virus circule toujours activement dans le département et les mesures en place devraient contribuer à freiner sa diffusion, à protéger les personnes vulnérables et à atténuer le pic épidémique.

Le préfet du Haut-Rhin tient à assurer de son soutien l'ensemble de ceux et celles qui sont touchés par ce virus.

### **La scolarisation des élèves**

Le Rectorat souligne une très forte mobilisation des équipes éducatives pour la mise en place de la continuité pédagogique. Les enseignants s'organisent au sein des établissements, avec les familles, et de nombreuses initiatives locales sont prises, afin de transmettre par voie électronique ou par courrier les travaux aux enfants à domicile.

## **L'organisation des élections en situation de lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19**

Des mesures simples permettent la fréquentation sans risque des bureaux de vote et des mesures de facilitation des procurations permettent à tous de voter les 15 et 22 mars.

Le préfet a envoyé à tous les maires du département la circulaire du ministre de l'intérieur visant à garantir la tenue du scrutin et à assurer la santé des électeurs et des responsables des opérations électorales au sein des bureaux de vote.

Outre l'objectif principal de combattre la propagation du virus, ces dispositions contribuent également à rassurer la population : « Voter est sans danger »

- tous les bureaux de vote seront ouverts
- les situations de promiscuité prolongée devront être évitées
- les affiches sur les gestes barrières et sur les bons comportements à adopter dans un bureau de vote devront être apposées et visibles du public
- un point d'eau ou du gel hydro-alcoolique devra être mis à disposition
- le bureau de vote devra être nettoyé et désinfecté avant et après chaque scrutin
- il est en outre recommandé, dans les bureaux de vote dotés de machines à voter, de laver les machines toutes les demi-heures
- se laver régulièrement les mains reste le meilleur moyen de prévenir la propagation du Covid-19
- il est recommandé aux électeurs d'apporter leur propre stylo pour signer.

Parallèlement, des dispositions particulières ont été prises pour faciliter le vote par procuration :

- des personnes en confinement ou en quarantaine,
- des personnes plus vulnérables au virus.

Dans le premier cas, la personne compétente pour recevoir la procuration pourra se déplacer, au domicile de l'électeur, pour recueillir le document signé par lui.

Dans les hébergements collectifs, les directeurs ou un de leurs agents peuvent être désignés comme délégué d'un officier de police judiciaire pour recueillir les procurations.

## **Soutien aux entreprises affectées par le COVID-19**

Afin d'aider les entreprises qui subissent l'épidémie de coronavirus COVID-19, le gouvernement a défini un ensemble de mesures d'accompagnement.

C'est dans ce cadre que le préfet du Haut-Rhin rencontrera, jeudi 12 mars, les représentants des acteurs économiques du département.

Le préfet recensera les difficultés des professionnels locaux et présentera les mesures d'accompagnement mobilisables par les professionnels dont l'activité peut être fragilisée par cet événement :

- le report d'échéances sociales et/ou fiscales ( [URSSAF](#) , impôts) ;
- le cas échéant, un plan d'étalement de créances avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France ;
- l'obtention ou maintien d'un crédit bancaire via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel ;
- l'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs.

Toutes les informations : <http://www.haut-rhin.gouv.fr>

## Des consignes à appliquer pour permettre la bonne prise en charge des patients

Le préfet, qui a rencontré aujourd'hui l'équipe de direction de l'hôpital de Mulhouse, salue la très forte mobilisation des professionnels de santé, extrêmement sollicités ces derniers jours. Il les en remercie chaleureusement.

Afin de ne pas saturer ni les services de secours, ni le centre 15, voici à qui vous adresser :

- En cas de **symptômes de coronavirus uniquement** : fièvre importante, toux, difficultés respiratoires et courbatures – **appelez le 15**.
- En cas d'autres symptômes (rhume, grippe, etc.) ou de demande de conseils : **contactez votre médecin traitant**
- Pour toute autre situation et information générale : appelez le numéro vert national au **0 800 130 000** qui vous indiquera la conduite à tenir.

Le recours au centre 15 doit être réservé à la prise en charge de patients présentant des signes de gravité et qui nécessitent soit une intervention des services de secours, soit une hospitalisation, pour sécuriser la prise en charge de leur maladie.

### CONTACT PRÉFECTURE

Bureau du protocole et de la communication interministérielle  
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin  
03 89 29 20 05 – 03 89 29 21 06 – 06 08 23 79 20 – 06 60 15 72 12  
[pref-communication@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@haut-rhin.gouv.fr)

RETROUVEZ NOS PUBLICATIONS SUR  

### CONTACT AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST

[ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

### CONTACT ACADÉMIE DE STRASBOURG

[dircab@ac-strasbourg.fr](mailto:dircab@ac-strasbourg.fr)